

Article 21 du Règlement

Qu'est-il arrivé dans cette province? Comme nous le savons, l'industrie pharmaceutique est presque exclusivement concentrée dans les régions de Toronto et de Montréal. Les statistiques dont je dispose montrent qu'entre 1953 et 1982, la part de l'emploi détenue par le Québec dans cette industrie semble avoir décliné au profit de l'Ontario. Par exemple, en 1953, 48,3 p. 100 des emplois de ce secteur se trouvaient au Québec et il n'en restait plus que 43,3 p. 100 en 1982. Il faut dire cependant que ces pourcentages ont beaucoup varié chaque année comme le montrent les statistiques que j'ai ici devant moi.

Il faut maintenant se demander si la perte d'emplois relative survenue au Québec est attribuable ou non à la loi de 1969 sur les produits pharmaceutiques. Il semble que non. Les statistiques de l'emploi montrent que la part de l'emploi du Québec a diminué dans bien des industries depuis les années 1960. Dans l'industrie manufacturière en général, le pourcentage des emplois du Québec a baissé régulièrement après 1962. En 1962, l'emploi dans le secteur manufacturier était de 32,7 p. 100 au Québec et 48,3 p. 100 en Ontario. En 1982, il n'était plus que de 26,5 p. 100 au Québec, tandis qu'il restait à 48,4 p. 100 en Ontario.

Par conséquent, la loi de 1969 n'a pas eu d'effets néfastes sur l'emploi dans le secteur pharmaceutique au Canada et au Québec. Je donne ces renseignements aux députés d'en face qui, pour certaines raisons, voudraient nous faire croire que cette loi de 1969 a eu des effets catastrophiques sur la création d'emplois au Canada, alors que rien n'est plus loin de la vérité.

Le ministre prétend avoir reçu un grand nombre de lettres appuyant le projet de loi C-22. Les députés de ce côté-ci auraient bien aimé que les députés d'en face, qui ont reçu ces camions de lettres appuyant le projet de loi, participent davantage au débat qui a eu lieu à la Chambre. Ils ne l'ont pas fait. Le ministre a vanté certains de ses...

M. Benjamin: Un rappel au Règlement, monsieur le Président. Le député de Cap Breton—Richmond-Est (M. Dingwall) voudra bien m'excuser de l'interrompre, mais j'ai attendu jusqu'à 12 h 59, car je sais qu'il va poursuivre ses intéressantes remarques à 15 heures.

Il y a quelques instants, monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le discours du ministre, et c'est ma première occasion de donner avis d'une question de privilège si, à la lecture des bleus, nous constatons qu'elle semble fondée. Sauf erreur, faisant allusion aux 11 et 40 amendements présentés respectivement au comité et à l'étape du rapport, le ministre a dit que l'opposition avait eu recours à des tactiques sournaises et antiparlementaires. Un député qui respecte le Règlement de la Chambre ne peut pas être accusé de se comporter de façon antiparlementaire. Ses remarques ternissent l'intégrité des

députés, surtout celle des membres du comité qui appartiennent à l'opposition. Qui plus est, elles mettent en doute l'intégrité de la présidence. La présidence ne permettrait pas qu'on utilise des procédures antiparlementaires. A mon avis, le ministre devrait retirer ses paroles.

Le président suppléant (M. Paproski): Maintenant que le député a fait son rappel au Règlement, j'espère qu'il va donner avis écrit de sa question de privilège en vue de soulever la question demain, car il ne peut pas citer les «bleus» à l'appui. Si le député est disposé à le faire, je suis certain que le Président va en tenir compte.

Comme il est 13 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LES CATASTROPHES**LA MORT TRAGIQUE DE PÊCHEURS AU LARGE DES CÔTES EST ET OUEST**

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, au fil des jours, en pleine mer, loin de la côte, nos pêcheurs ont appris à respecter le pouvoir terrifiant de la nature. Il savent qu'un accident risque à tout moment de tourner en tragédie. Ce fut une dure année, cette fois, pour nos collectivités de pêcheurs.

En janvier, le *Myers III* a été pris dans la tempête qui s'est brusquement levée au large de la partie sud de Terre-Neuve, au cours de laquelle cinq pêcheurs ont perdu la vie, dont quatre fils de la famille Myers. Le *Scotia Cape* a sombré corps et biens dans le Pacifique, avec ses six membres d'équipage. Dernièrement, quatre autres pêcheurs ont péri au cours de deux accidents qui se sont produits dans le golfe du Saint-Laurent. Tous étaient en train de gagner péniblement leur vie.

On dit souvent que les pêcheurs et les autres producteurs de matières premières forment l'épine dorsale de notre économie. Trop souvent, malheureusement, ils doivent y laisser la vie. Tous mes collègues seront sûrement d'accord pour demander avec moi au ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon), à ses collègues du Cabinet et à leurs homologues provinciaux, de faire l'impossible pour renforcer la sécurité du secteur des pêches. Je ne saurais concevoir de cause plus valable.